



# L'AMI DE REZÉ

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE REZÉ

23

JANVIER 1996

Participation : 10 F

## Le mot du Président

L'an prochain, c'est certain, les Rezéens pourront découvrir un nouvel ouvrage. Madame Proust, cette fois avec la collaboration de Yann Vince, a mis la dernière main à un travail sur l'histoire du Château de Rezé (*le lieu que nous connaissons sous ce nom*), autrefois la Chalonnaière.

Au 13ème siècle, il y avait là une petite forteresse tenue en 1250 par Geffroy Souvaing, chevalier, seigneur de la Chalonnaière. Il était le fils d'un autre Geffroy Souvaing, seigneur du Pallet, son suzerain. Ce fort a disparu vraisemblablement au milieu du XIVè siècle lors de la guerre entre Charles de Blois et Jean de Montfort. A sa place, on érigea un manoir qui vécut jusqu'au XVIIè siècle. Lui succéda le château que beaucoup d'entre nous ont connu et qui fut si malencontreusement rasé. Après les seigneurs et leurs héritiers, le château hébergea des réfugiés et sinistrés pendant la dernière guerre mondiale. Puis, ce fut l'agonie avant la mise à mort. Les enfants du quartier furent en quelque sorte les derniers occupants, ce qui est remarquablement raconté par Myrielle Marc dans un ouvrage paru au Seuil en 1982 et intitulé : "*Petite fille Rouge avec un couteau*", l'auteur étant un de ces enfants.

Dans l'ouvrage à paraître, nous apprendrons ou même remémorerons aussi tout ce qui concerne la construction de l'ensemble immobilier, riche de péripéties, comme on doit s'en douter. Vous savez que nous avons d'autres projets de livres en chantier et que nous sommes toujours preneurs d'images si elles concernent Rezé.



Ragon

Parmi les dernières qui nous sont parvenues, voici une vue de l'étang de Ragon avec quelques habitants du lieu pour le mettre en valeur ... et réciproquement.

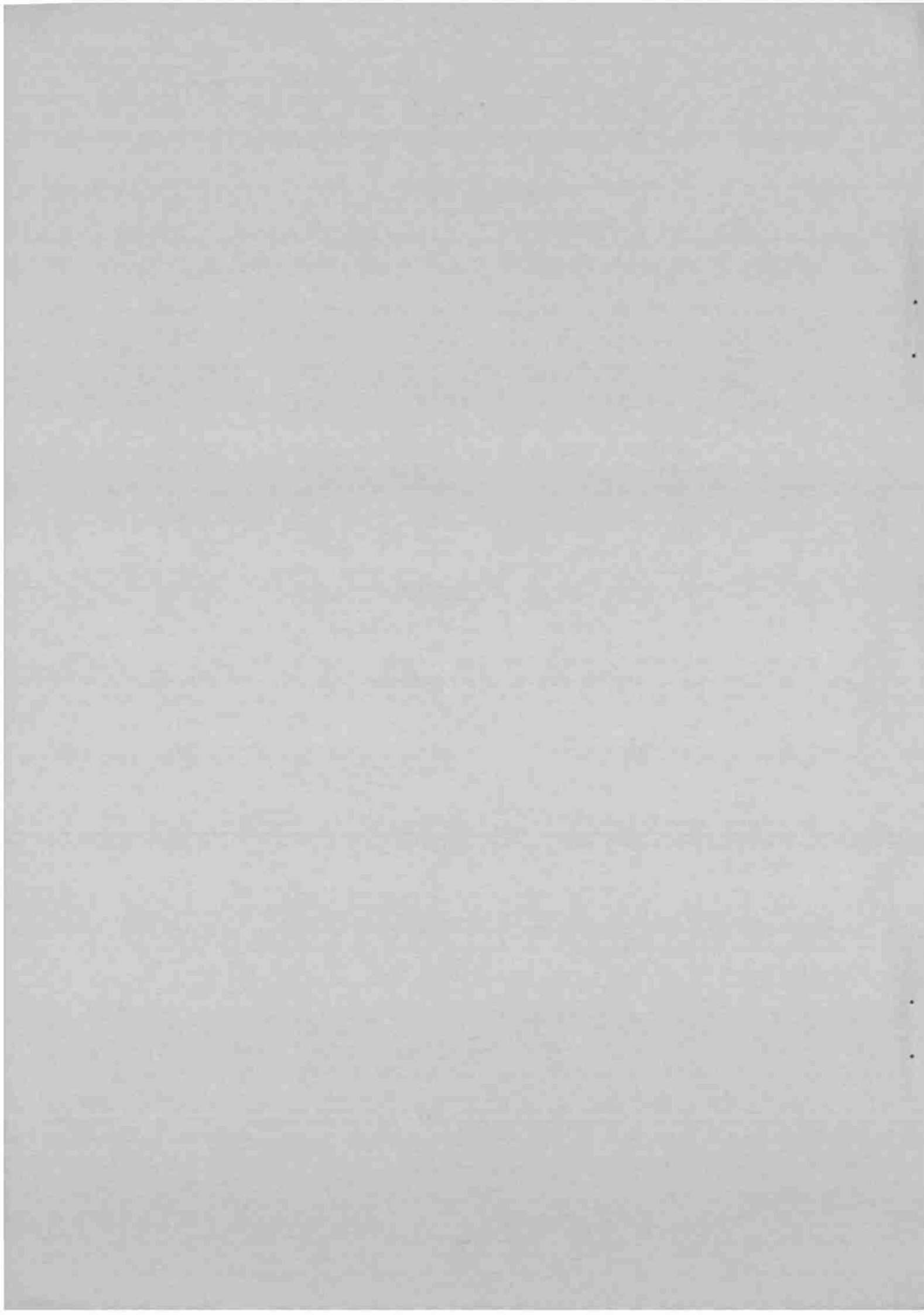
Alors, si vous avez dans vos papiers des choses de ce genre, pensez à nous. Nous les reproduirons et vous rendrons bien évidemment les originaux ■

Bonne lecture.

Michel KERVAREC.

## SOMMAIRE

<i>De Vertou à Rezé pendant la tourmente 1792 - 1799 (G. BRETIN)</i>	p. 3
<i>Quand les Rezéens se dressaient contre les Français (M. KERVAREC)</i>	p. 5
<i>La Coiffe de Rezé (H. PROUST)</i>	p. 7
<i>Des Marais aux Coteaux</i>	
<i>Des Rousseaux aux Oiseaux (M. KERVAREC)</i>	p. 11
<i>Réflexions sur des recherches généalogiques (S. BRIAND)</i>	p. 13
<i>Informations</i>	p. 17



---

## De Vertou à Rezé pendant la tourmente

1792 — 1799

**M**ON NOM EST MARIE-JEANNE CHESNEAU, je suis née à VERTOU au village de la Grand Noë le 17 Octobre 1770 ; j'ai été baptisée le lendemain en l'église Saint Blaise. Je suis la fille de Jean CHESNEAU, laboureur et de Louise GOILLANDEAU, originaire de la paroisse de CHATEAU-THEBAUD.

J'ai eu plusieurs frères et soeurs. Je ne parlerai que de ma soeur Anne Marie, née le 6 Mai 1777. Elle aura par la suite une grande importance dans mon existence.

Je ne suis pas allée à l'école ; au bourg, pas d'école pour les petites filles. Monsieur le Recteur, par des images, nous apprend l'essentiel de la religion, nous apprenons par coeur les prières et les chants de la Messe.

J'avais 19 ans, l'année de la Convocation des Etats Généraux. A VERTOU, on apprendra assez rapidement la suite des événements, les diverses manifestations qui aboutissent à la prise de la Bastille.

Malgré les événements tragiques qui suivront, j'ai fait la connaissance d'un garçon, Pierre FREMONT, né le 29 Juillet 1768, dans la paroisse voisine de Saint-Sébastien, baptisé en l'église de Saint Jacques (le quartier Saint Jacques faisait partie de Saint Sébastien), fils de Blaise et de Martine BROSSAUD. Mon futur beau-père était, à cette époque, farinier (meunier) au moulin l'Olivraie.

Pierre habitait le village du Bois Hardy en VERTOU, il était farinier dans un des moulins du Bois Hardy.

Nous nous sommes mariés à la mairie de VERTOU dans le courant du mois de décembre 1792. Depuis déjà près d'un an, la paroisse n'avait plus de prêtre pour nous marier religieusement.

Le 20 Août 1793, l'Abbé Martin FREMONT, qui avait refusé de prêter serment de fidélité à la Révolution et qui était recherché, nous a mariés dans l'église de VERTOU et le lendemain, il procédait à la sépulture de François MAISON du village du Rocher. En faisant ces diverses cérémonies, il commettait une imprudence. Il fut arrêté le surlendemain, déporté au Portugal, il devait y mourir l'année suivante à l'âge de 30 ans.

Quelques mois après, mon mari a été dénoncé par plusieurs personnes de VERTOU : Marie BUREAU, femme de Pierre LAUNAY, Pierre LAUNAY, taillandier, Jean BERNARD boucher, Jeanne CORNET domestique, pour avoir pris part aux émeutes et révoltes contre-révolutionnaires. Pierre a été condamné à la peine de mort par la Commission Militaire sous la Présidence de Joseph LENOIR, le 18 Frimaire AN DEUX et exécuté le lendemain à NANTES.

A cette époque, je me trouvais enceinte et nos biens avaient été confisqués ; j'ai trouvé refuge chez ma soeur Anne Marie, qui s'était mariée à NANTES le 24 Brumaire AN DEUX à Simon ALLAIRE, natif de REZE.

Lorsque mon enfant est venu au monde, mon beau-frère et un voisin, le Sieur GAMO sont allés à la Mairie de NANTES déclarer la naissance. Nous étions d'accord pour le déclarer enfant naturel de Jeanne CHESNEAU, cuisinière, demeurant chez son beau-frère, Simon ALLAIRE, tonnelier, rue Caton (*nom donné à la rue Dos d'Ane pendant la Révolution*).

Pour honorer la mémoire du général Républicain HAXO qui venait d'être tué par les Vendéens, l'officier de l'Etat Civil a donné à mon fils le prénom de Axo, (sans le H). C'est seulement en 1846, par un jugement du Tribunal de Grande Instance de Nantes qu'Axo a retrouvé sa véritable identité "Pierre FREMONT".



Par mon beau-frère Simon ALLAIRE, j'ai connu Simon PLISSON, ils étaient cousins. Je me suis remariée religieusement et clandestinement le 26 Janvier 1799 au domicile de Simon au Port au Blé. Le mariage a été célébré par l'Abbé BASCHER. A cette époque, le culte catholique n'était toujours pas libre. Le mariage civil a eu lieu à la Mairie de Rezé le 10 Pluviose AN SEPT (29 Janvier 1799).

Simon était très lié avec la famille BASCHER, ce qui lui a occasionné bien des ennuis. Comme il était horticier (portefaix avec cheval) terme local, il pouvait transporter facilement des marchandises et, dans le courant de l'année 1799, l'affaire des plombs éclate à REZE. Simon est accusé, puis arrêté pour avoir transporté 6 mille plombs pour le compte de la famille BASCHER et des Vendéens. Après avoir été interrogé longuement, il est libéré faute de preuve. Avec le coup d'Etat de NAPOLEON du 18 BRUMAIRE (9 Novembre 1799), nous retrouvons enfin la paix, on dit que la Révolution est finie.

La famille PLISSON a très bien accepté mon fils. La famille FREMONT a constamment traité Pierre comme enfant légitime en lui accordant les droits qui appartiennent à ce titre. Pierre a appris le métier de maçon. A REZE, le travail ne manquait pas après les destructions de la guerre civile et aussi avec les nouvelles et belles maisons édifiées sur la levée de Pont Rousseau, au début de l'Empire.

Pierre a épousé à REZE, le 13 Novembre 1821, Anne PENEAU sous le nom d'Axo CHESNEAU pour l'Etat Civil et sous le nom de Pierre FREMONT pour le clergé de l'église St-Pierre.

Veuf, Pierre a épousé à REZE Françoise PLISSON (cousine de mon mari) le 21 Mai 1832, toujours sous les deux noms.

J'ai eu la joie d'apprendre qu'en 1846 Pierre avait enfin retrouvé sa véritable identité ainsi que celle de ses enfants nés des deux mariages.

Avec Simon, nous avons eu 4 enfants. Il est décédé à REZE, le 10 Mai 1830, après une vie bien remplie.

C'est chez mon fils Jean Baptiste, épicier à Pont Rousseau, qu'entourée de mes enfants et petits enfants, je suis partie pour le grand voyage le 22 Juin 1852, âgée de 82 ans ■

#### Sources :

*Registres Paroissiaux de VERTOUCHE*  
*Registres Paroissiaux de St-SEBASTIEN (St-Jacques)*  
*VERTOUCHE 15 Siècles d'Histoire Chanoine JARNOUX*  
*Archives Départementales*  
*REZE pendant la Révolution et l'Empire Michel Kervarec*  
*Archives municipales de REZE.*

*Marie Jeanne CHESNEAU et Simon PLISSON étaient mes ancêtres.*

Georges BRETIN.

## Quand les Rezéens se dressaient contre les Français

**L** SEMBLE BIEN ÉTRANGE DE TITRER AINSI UN ARTICLE HISTORIQUE ET, POURTANT, IL S'AGIT BIEN LÀ D'UNE RÉALITÉ VÉCUE PAR NOS ANCÊTRES.

Le sort des Rezéens dans l'Histoire fut lié à celui de tous les habitants de la Bretagne et ils souffrirent des guerres menées par les ennemis des ducs, parmi lesquels les Français.

Quelle que soit sa nationalité, l'homme de guerre vit au détriment de la population des lieux où les intérêts de ses maîtres l'ont conduit. De la fin du 15<sup>ème</sup> siècle, il nous reste un certain nombre de documents faisant état des malheurs des habitants, ceci à cause des buveurs de vin. En effet, à l'époque, il était perçu un droit d'appâtissement sur les vins vendus au détail dont le produit servait à renforcer les murailles de la ville de Nantes. Celle-ci a conservé les pièces relatives aux difficultés à faire rentrer l'impôt au sud de la Loire du fait des troubles continuels, occasionnés par les soudards de toutes nationalités.

Ce droit était perçu par un fermier, la ferme étant remise en adjudication chaque année. Étaient concernées les paroisses voisines de Nantes qui, en contrepartie, bénéficiaient, en principe, de la protection ducal. En réalité, les hommes du duc ne se comportaient guère mieux que leurs ennemis vis-à-vis de la population.

Le duc François II eut constamment maille à partir avec le roi Louis XI pendant tout le règne de celui-ci. Le conflit continua après la mort de ce dernier en 1483, la régente Anne de Beaujeu s'appuyant en Bretagne, sur les nombreux ennemis de Pierre Landais, l'homme du duc. Parmi ceux-ci étaient Jean de Trévécar, vicomte de Rezé, banni de Bretagne et appointé par la régente.

Le plus souvent les menaces sur Nantes viennent du sud, plus précisément de Clisson où campe l'armée royale. Les paroisses du sud de la Loire sont systématiquement pillées par les Français ou leurs mercenaires et les habitants deviennent insolubles. En 1468, on

lit : *«Supplie humblement ledit Procureur, Lorens Bonnin, exposant que par avant ces heures il print ... le devoir d'appâtissement des paroisses de Saint-Sébastien d'Aigne, Vertou et Rezay pour ung an commencé le premier jour de Janvier dernier... Alors de la prinse de ladite ferme, l'on espéroit la paix en ce pays et duché, et à celle cause print ledit suppliant ladite ferme. Touttefois, ainsi que vous savez, la guerre a toujours duré et entours et mesme dampris la prinse de ladite ferme, il a toujours régné gens de guerre en Vretays (Vertais), Pillemil et le Pont Rousseau, tant Gascons Espagneulx, Allemands que autres, lesquelx ont prins et beu touz les vins, l'ont vendu et distribué ainsi que bon leur a semblé sans aucune chause en avoir payé de principal ni de devoir d'appâtissement ... Et quand il en fait demande à ceulx qui ont vendu, ilz luy ont dit qu'ilz n'avoient rien vendu. Et quand le clerc dudit suppliant s'est transporté vers lesdits vendeurs, ils l'ont battu.»*

Cette même année, les habitants de Vertou et Saint-Sébastien reçoivent l'ordre de quitter leurs demeures et de se réfugier à Nantes.

Pierre Landais rechercha l'alliance anglaise pour contrer les menées de Louis XI. Les troupes anglaises vinrent à Nantes, campant aux abords de la ville et pillant comme il se doit. Le Pellerin, Saint-Jean (de Boiseau) et Saint-Pierre-de-Bouguenais furent particulièrement mises à contribution. Ce fut pire après le départ des Anglais et l'arrivée des Français. Jehan Corbonneau, fermier du devoir d'appâtissement pour les trois paroisses, témoigne :

*«Tout incontinent après la ferme par lui prise, vinrent dans lesdites paroisses grand nombre d'Anglois lesquelz durant le temps qu'ils y résidèrent, ne payèrent rien de leurs vivres, les prenant où ils les trouvaient, contre le gré et la volonté de ceulx auxquels ils appartenaient ; ce que voyant, lesdits*



*paroissiens envoyèrent de nuit et à l'inçu des Anglais, leurs vins et autres vivres pour les y vendre, si bien qu'auxdites paroisses, on n'y trouvait que boire et manger. Et après que les Anglais s'en furent allés, les Français commencèrent à y faire de grandes courses et emmenèrent grand nombre de paroissiens prisonniers à rançon, tellement qu'ils furent obligés de vendre leurs meubles et héritages pour s'acquitter et les libérer. Encore aujourd'hui, les Français continuent d'y faire courses et pilleries, si bien qu'aucun paroissien n'ose plus résider dans lesdites paroisses de peur d'y être tués ou faits prisonniers et qu'en la paroisse du Pellerin, il y a plus d'une demi-année qu'on n'y chante plus la messe !!»*

La situation est la même à Rezé, dont le nommé Félix Baillo ou Baillou (cf. la Baillourie), est fermier du devoir d'appétissement (1478)

Louis XI meurt en 1483, ce qui ne change rien pour les habitants du sud de la Loire et Simon Marteaux, fermier du devoir à Rezé, pour 1485, est en procès avec Guillaume Richerot, procureur des bourgeois de la ville de Nantes qui lui reproche de n'avoir payé qu'une partie mineure des droits dus à la ville.

Dans sa défense, Marteaux fait témoigner les victimes des Français, ruinés et contraints de fermer leurs tavernes, représentés par un aubergiste du bourg, Hervé Hureau.

Seules les tavernes de Pont Rousseau semblent avoir échappé aux pillages de la soldatesque. Ailleurs, il ne reste rien. On cite : "la maison de l'Auffrayre" tenue par Marie Agaisse, une autre taverne à la Grand'Haye, les tavernes de la Boulordière (La Blordière) et la Jaguère, la maison de Maupertuys, tenue par Marthe Robin, la maison de la Sorinière tenue par Perrot Sorin, la taverne d'Allain Guedas, au bourg, plus "en la meson de

*Thomas Bernard une autre taverne, que ledit Bernard et Jehan Danyau y faisait tenir. »*

On trouve encore une autre taverne pillée à l'Esnaudière, tenue par Jehan Esnaud, seigneur du lieu et serviteur du duc. Les moines n'étaient pas en reste et est encore citée "une autre taverne que faisoit tenir l'abbé de Geneston" à Saint Lupien.

Le lieu-dit la Sorinière n'est plus localisable et ne doit pas être confondu avec les Sorinières, alors paroisse de Vertou.

Les malheurs de habitants ne se sont pas terminés avec la défaite définitive de l'armée bretonne en 1488 et du décès de François II, la même année.

Il faut attendre novembre 1491 pour voir la fin des derniers combats liée au projet d'alliance matrimoniale entre Anne de Bretagne et le roi Charles VIII.

Un poème rédigé par un Nantais anonyme décrit bien cette période :

*"Gens de diverses nations  
La terre occupent les Bretons  
Espaigneux, Flamens et Angloys  
Qui pour combattre les Franczoyz  
Sont venus de leurs régions,  
Et plusieurs oppressions  
A pauvres veufves et pepilles  
A marchands et jeunes filles  
Dieu qui a par sur eulx puissances  
Veille unir Bretagne et France,  
Et ces gens conduire en leur terre  
Et tous pais outer la guerre."*

Michel KERVAREC

**L**es Amis de REZE ont présenté, à l'occasion de la foire, des vêtements et des coiffes portés aux environs de 1900 dans notre région et obligeamment prêtés par Madame Lefeuve.

La coiffe de REZE - peut-on dire la coiffe de REZE puisque celle de Trentemoult diffère de celle de Pont-Rousseau ou de celle de St Paul... par quelques détails ? - La coiffe de REZE, donc, est soeur de la "coiffe nantaise" décrite par P. Masson dans son livre : *"La dormeuse"*.

Imaginons la Rezéenne du début du siècle à sa toilette. Les cheveux, séparés par une raie au milieu, étaient peignés bien lissés en deux bandeaux, attachés derrière la tête par un lien blanc, soit en chignon roulé serré, soit en deux tresses selon les régions, puis emprisonnés dans un bonnet serre-tête non amidonné.

Le bonnet pouvait être remplacé par une résille maintenue par un ruban de velours noir. Ensuite, elle ajustait la coiffe qui encadrait le visage, laissant passer seulement le lobe de l'oreille, et la fixait avec des épingles sur le ruban.

P. Masson décrit, pour la région nantaise, trois sortes de coiffes : la "Câline", la plus simple, utilisée pour le travail, «coiffe plissée, en calicot, en un tissu dont le tissage formait des carreaux ou encore en grosse

## La coiffe de Rezé

finette de coton ou même en flanelle dite "mousseline de laine". Cette coiffe, amidonnée, plissée aux doigts, était séchée pli par pli au fer à braise.»

«Pour sortir, on mettait la "Dorlotte", faite en mousseline, mais non amidonnée et uniquement plissée à l'eau. Pour la tenir ferme, on portait dessous un faux fond paillé de même forme, et fait de tulle de mousseline ou de nansouk, que l'on enfilaient en même temps. C'était déjà une belle coiffe, portée par les femmes aisées du bourg.»

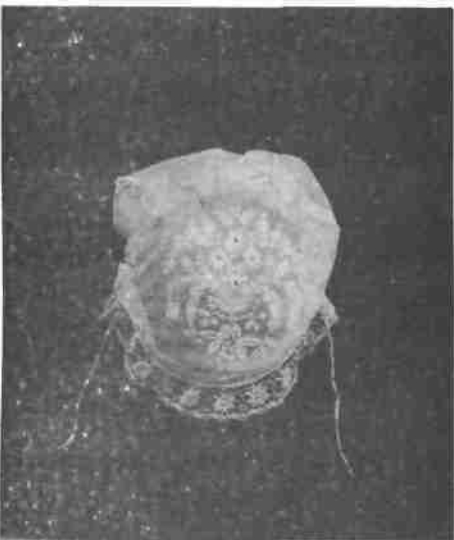
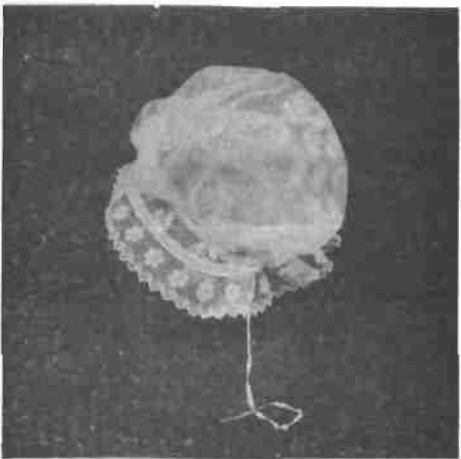
Enfin, la plus belle : la "Dormeuse", paillée, amidonnée, faite généralement de tulle très fin... plus longue à repasser et plus fragile, était considérée comme "plus chic" et portée dans les grandes occasions.

L'entretien des coiffes était confié aux lingères.

Pour, d'un simple carré de tissu, réussir ce petit chef d'oeuvre qu'est la Dormeuse, il fallait deux ans d'apprentissage et deux à trois heures de travail.

Toutes les coiffes nantaises ont une forme évoquant plus ou moins une carène de bateau renversée, mais si le principe est le même pour toutes, chacune est reconnue par une particularité, et "chaque lingère ne savait repasser que la coiffe de son bourg".







Coiffes de Rezé prêtées par Madame LEFEUVRE.  
Clichés H. PROUST — D. PENEAU  
CARTES POSTALES - ARCHIVES MUNICIPALES DE REZE

---

Elle devait d'abord imprégner les dentelles d'amidon, c'est la, mise en "empois", puis repasser à l'aide du fer à braise le fond brodé, qui devait être bien carré. Le "dalais", une bande de tissu ou de dentelle gaufrée était cousu au bas de l'ourlet. Il se prolongeait vers l'avant du visage sous le nom de "devant de coiffe" et était "froncé en éventail de façon à former un arrondi encadrant le visage".

Mais la partie la plus délicate était le paillage. On utilisait autrefois les tiges d'une plante qui pousse dans les terrains humides : la "guinche", puis elles furent remplacées par de fines aiguilles d'acier d'une longueur de 30 cm et de 0,5 à 0,7 mm d'épaisseur.

La lingère plaçait alternativement une aiguille sur le tissu, une dessous, bien serrées, coincées avec l'ongle, selon une diagonale, "la ligne des coeurs", afin de donner le relief, la forme creuse qui épousait la tête en un bel arrondi au-dessus des oreilles.

Ce fragile assemblage était soigneusement repassé au fer. Attention à bien sécher ! à ne pas jaunir !

Enfin, il fallait monter et coudre la "passe", celle-ci était brodée de motifs assortis à ceux du fond de coiffe ; elle comportait un ourlet à l'avant, un autre à l'arrière, qui servaient à passer un lacet ou un cordonnnet qu'on tirait pour régler la coiffe à la taille de sa propriétaire.

Chaque femme possédait en général plusieurs coiffes qu'elle utilisait selon les circonstances: la "câline" dans la vie courante, au travail... la "dormeuse" quand elle "s'habillait".

La coiffe de la mariée était brodée des sept fleurs symbolisant les vertus qu'aurait à pratiquer la jeune mariée : la foi, la charité, l'espérance, la tempérance, la justice, la force et la prudence ; celle de la veuve, ourlée d'un ruban noir...

Jusqu'à la guerre de 1939-45, on a encore pu voir, le dimanche matin, à la messe, quelques grand'mères portant leurs coiffes de dentelle, mais il ne reste plus guère que les musées et quelques associations pour en conserver le souvenir et perpétuer l'art des lingères ■

H. PROUST.

---

## *Des Marais aux Coteaux Des Rousseaux aux Oiseaux*

**N**OUS ALLONS UNE NOUVELLE FOIS NOUS PENCHER SUR LE CADASTRE REZÉEN EN ÉLARGISSANT, POUR LES BESOINS DE LA CAUSE, NOTRE RECHERCHE À LA COMMUNE VOISINE DE VERTOU.

Depuis longtemps, on a cherché à expliquer les noms de lieux pour en tirer des indications sur le passé. Ainsi a-t-on spéculé sur le nom de Pont-Rousseau, malheureusement sans méthode, et le toponyme est resté sans explication crédible. Je dois dire qu'il m'a causé bien du souci, mais aujourd'hui, il me semble être cerné. Un nom de personne était exclu pour Rousseau. Ceci m'apparut d'autant plus vrai qu'à l'opposé du pont par rapport au village, nous retrouvions ce nom dans la toponymie ancienne. La Fontaine-Launay ou "fontaine de l'Aunaie" était encore dite la Fontaine-Rousseau et la terre voisine du Grand-Aunay était également Launay-Rousseau. Pont-Rousseau apparaît dans les textes anciens sous la forme Pont-Rouxéau avec une latinisation Pontus-Rossel et un Pont-Rosseu du XIV<sup>e</sup> siècle. On trouve encore une forme unique : le Pont-des-Rousseaux, toujours au Moyen-Age.

La toponymie rezéenne offre d'autres composés avec le mot "roux". A Mauperthuis, le Clos-Rousseau est aussi le Clos Rezéau, deux formes pour une même désignation, ce qui exclut là aussi un nom de famille.

A Ragon, la Noë-Roux était aussi la Noë-Rousse. Au-delà du village des Chapelles, en bordure de l'actuel chemin des Pâtisseries et coupé par la rocade, se trouve le Pré-Roussi du vieux cadastre, terme qui apparaît aussi pour les noms de le "Pré-Rozet", le Pré-

Rouchet ou le Pré des Rouziers. Au village de la Chaussée, se trouvent des prés-marais connus sous divers noms (Pré de la Vallée, Pré de la Dîme...). Nous retiendrons ici le Roux, appellation notée sur une seule pièce notariale combien précieuse car elle nous explique le nom du village voisin de la Rousselière en Vertou et va nous donner la clef des autres toponymes cités.

Vertou possède également un village dit "le Rousselet", à l'extrême sud de la commune, avec, à proximité, une terre dite "la Rousselette". On possède des formes anciennes : le Rousselot et la Rousselotte.

En la même commune, existe un village de la Ramée, lieu où existe un très ancien passage sur la Sèvre. C'était le siège d'une seigneurie mineure dite "la Ramée d'Artois". Le château était dit l'Oyselinière ou l'Oyselière (plus rarement) et les terres voisines, cadastrées le Coteau-de-Misère, étaient encore dites les Ramées-Loiseau et les Ramées-Rousseau. L'Oiseau n'est pas un nom de personne mais on doit comprendre les Ramées de l'Oiseau, ce que confirment non seulement l'Oiselinière, mais encore le Chant d'Oiseau, autre nom du Coteau-de-Misère.

Les chercheurs pensent aujourd'hui que les toponymes, du type le Chant d'Oiseau, se rapportent à des lieux caillouteux où seul un oiseau peut trouver son compte (cf la Nouvelle Revue d'Onomastique). A Vertou, on trouve encore l'Oysille, au village de Mandon, le Chantemerle, au village de l'Herbray et, en Château-Thébaud, Chantegrolle, aux confins de Vertou.

---

Les Ramées-Loyseau sont donc les terres relevant de la Ramée située sur le coteau et les Ramées-Rousseau sont dans la vallée.

Le mot "roux" est toujours connu dans la région pour désigner le roseau. Il apparaît qu'il a aussi été employé pour désigner la roselière d'où le Roux, à la Chaussée. La Rousselière est le village du roux, c'est-à-dire, en fin de compte, du marais ou pré marécageux.

Le pré Roussi est le pré mal drainé, ou alors celui où l'on a creusé une mare devenue marécageuse.

On remarque la variante le Pré-Rouchet qui nous restitue le mot rouche, bien connu également dans la région pour désigner la plante dominante des marais. Quant aux rouziers, ce sont les roselières.

Le village du Rousselet doit probablement son nom à une terre mal drainée ou à une mare envahie par les herbes du marais. Aux Sorinières, on trouve également le Pré-Rousselet.

La Noé-Rousse se rapporte vraisemblablement à la mare du village de Ragon. Le mot Noë (que l'on devrait prononcer "nau") est en rapport avec la présence d'eau.

Le Clos-Rousseau ou Rezéau correspond à l'ancien commun de village de Mauperthuis. Encore aujourd'hui, la nappe phréatique est très proche du sol et c'est un phénomène ancien comme en témoignent les lieux-dits le Marais et le Sourceau, au nord de l'habitat ancien.

Le Rousseau est probablement la mare au milieu du commun de village.

J'en déduis que le Pont-Rousseau ou Pont des Rousseaux n'est autre chose que le pont des marais, en rapport avec les prés humides qui, autrefois, bordaient la chaussée du lieu.

De nombreux fossés parcouraient les prairies et autres oseraies dites saulzaies. La microtoponymie en rapport abonde.

On retiendra en particulier l'Isle-aux-Mouëzs, c'est-à-dire l'île aux Moises d'après un mot ancien désignant un lieu humide bordé d'un cours d'eau (cf le mot "moisi").

A noter aussi la Saulzaie-des-Bahiers, d'un mot à rapprocher du mot cajun bayou, du mot populaire baille ou encore de la Grande-Bayaille, partie du Lac de Grand-Lieu ■

Michel KERVAREC.



---

## *Réflexions sur des recherches généalogiques concernant des familles rezéennes*

**L'**ARRIVÉE À L'AGE DE LA RETRAITE M'A LAISSÉ LE TEMPS NÉCESSAIRE POUR FAIRE DES RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES. Sur 4 siècles, nous avons environ 2.000 ancêtres en ligne directe.

Les recherches ne peuvent être effectuées plus avant car il n'existe plus de documents. Les registres paroissiaux, documents de base, ont commencé à être tenus à des dates variables. Heureusement pour moi, les trois quarts de mes ancêtres sont rezéens et à Rezé, tout au moins pour les naissances, les registres existent depuis 1582.

Ces recherches m'ont amenée à faire un certain nombre de réflexions sur la manière de vivre des Rezéens pendant ces quatre siècles.

### **CARACTERE SEDENTAIRE DE LA POPULATION**

Tout au moins en ce qui concerne mes ancêtres, il semble que les Rezéens s'éloignaient peu de leur paroisse. Les mariages avaient lieu entre habitants de la paroisse et souvent du même village. Dans le cas où l'un des conjoints n'était pas rezéen, il s'agissait d'un habitant d'une paroisse limitrophe. Avec Bouguenais, il y a eu des unions entre des Chauvelon et des Biton, des Lancelot et des Rousseau, des Bertrand avec des Soulas et des Bureau avec des Bureau. Antérieurement, en 1624, date où débute le registre des mariages à Rezé, il y a eu des épousailles d'Ollive avec des Hervouet de Pont-Saint-Martin.

Malheureusement, les registres de cette paroisse débutent très tardivement et il n'a pas été possible de faire des recherches. Il y a eu également des mariages avec les ressortissants de Vertou, notamment, avec des membres de la famille Peneau.

Une trouvaille faite aux archives départementales d'une lettre du Duc Jean IV de Bretagne, en date de 1397, octroyant aux paroissiens de Sainte Croix, Bouguenais et Rezé, le monopole de pêche à la seine en Loire, de "Pierre Auge à la Pierre d'Ingrandes", permet de penser que les ancêtres des familles mentionnées dans les registres paroissiaux habitaient déjà à Rezé à cette époque : Samson Artaud, Jan Orioux, Clergeau, Macé, Marteau, Etienne Raffin, Bertrand, Chesneau, Daudibon, figurent sur cet état.

### **LES METIERS**

Dans l'ensemble, c'était des petites gens. Font exception : deux greffiers : Etienne Drouilly à la Maillardière et Fruneau Sylvestre à la Trocardière ; deux ou trois "honorables hommes", qualité que les simples bourgeois prenaient autrefois dans les actes publics.

Les autres étaient boulangers, bargiers, charpentiers, laboureurs, marchands, pêcheurs, tonneliers...

C'est au début du XIX<sup>e</sup> siècle que sont apparus les capitaines au cabotage, puis au long cours.

A noter qu'au cours du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle, beaucoup de pêcheurs, notamment ceux habitant la Haute Ile étaient également monnayers, fonction peu rétribuée mais qui avait l'avantage de les exonérer des impôts et des corvées alors en usage.

J'ai également relevé parmi les collatéraux deux "missires" c'est-à-dire des vicaires, l'un à Rezé, Jacques Ollive, vers 1673, l'autre à Bouguenais, Pierre Clergeau, également au XVIII<sup>e</sup> siècle.

## LIEUX D'HABITATION

Je ne sais pas s'ils se connaissaient, mais j'ai trouvé des ancêtres dans tous les villages de Rezé : la Blordière, les Chapelles, le Bourg, l'Erdronnière, Port au Bled, l'Ile des Chevaliers (Haute Ile) et Trentemoult.

## MARIAGES

Une constante : ils se mariaient dans leur village et particulièrement pour les monnayers dans le même milieu.

Les mariages entre cousins germains étaient fréquents, ce qui a pour conséquence que plusieurs couples de rezéens sont mes ancêtres en ligne directe, cinq ou six fois. L'âge à partir duquel ils se mariaient est très variable : certaines aïeules très jeunes, moins de 15 ans, et, pour d'autres, 40 ans.

Il en était de même pour les hommes. La dureté de la vie, et l'inexistence d'aide les obligeaient, dès qu'ils devenaient veufs ou veuves, à se remarier très vite.

En effet, l'homme devait trouver quelqu'un pour s'occuper des enfants et la femme des moyens de vivre.

J'ai ainsi l'exemple de Sébastien Cassard, marié en 1700 avec Jeanne Bonneau qui avaient déjà convolé auparavant deux fois : Sébastien avec Marie Aubin en 1690 et Jeanne Dejoye en 1696, Jeanne avec Jean Moreau en 1686 et Thomas Ollive en 1692.

Ils avaient des enfants de chacun de leur mariage et en ont eu ensuite ensemble.

Les familles "tuyau de poêle" existaient déjà à cette époque, mais pour des raisons différentes de maintenant.

## LES FORMALITES JURIDIQUES

Nos ancêtres, même petites gens, accomplissaient pas mal de formalités juridiques.

## LE MARIAGE

L'âge légal du mariage, que nous connaissons en 1995, vient tout droit du Code Napoléon. Pour avoir le droit de se marier, il faut avoir atteint l'âge de 18 ans révolus pour les hommes et 15 ans révolus pour les femmes.

---

Antérieurement, le droit "canon" fixait l'âge de mariage : *"l'homme qui n'a pas 14 ans révolus et la femme qui n'a pas 12 ans ne peuvent contracter mariage"*.

Dans mon arbre généalogique, il y a des exemples de grand mère de 13 ans et de grand père de 15 ans. Entre l'âge "canon" et la majorité, qui était alors fixée à 25 ans, il fallait le consentement des parents.

Quand l'un des deux était "feu", il fallait un décret de justice. Ces décrets sont très intéressants au point de vue généalogique car on retrouve des indications sur toute la famille "estoc paternel", "estoc maternel", cela allait des pères ou mères jusqu'aux cousins "remués" de germain, c'est-à-dire issus de germain en passant par les oncles, tantes et cousins germains.

Si c'était une femme, qui était parente par le sang, ce n'était pas elle qui donnait son avis mais son mari. Elle n'avait pas voix au chapitre.

Ces personnes devaient dire si le mariage était "avantageux" pour le requérant. C'était la formule consacrée, il n'était pas question de sentiments, les décrets de mariage sont assez nombreux.

A noter qu'au delà de la majorité, il fallait faire les sommations respectueuses. Les parents avaient encore leur mot à dire, mais on pouvait passer outre. En fait, c'était une obligation de les informer, sous prétexte de leur demander conseil.

## TUTELLE

Une tutelle était organisée pour les enfants mineurs dès que l'un des parents était décédé. La procédure était la même que pour les décrets de mariage. Une demande était faite au greffe et on recueillait l'avis de membres de la famille "estoc paternel", "estoc maternel" pour désigner le tuteur ou la tutrice.

## EMANCIPATION

Ces actes sont plus rares mais il existe des mineurs demandant à être autorisés à gérer leurs biens.

## CONTRAT DE MARIAGE

Je suis tombée par hasard sur le contrat de mariage établi le 13 février 1678 entre Julien Allain et Ollive Ertaud, devant notaire. Il y avait l'inventaire des biens apportés. A côté des sommes d'argent, 90 livres d'argent et 40 douzaines d'étain, pour la mariée, deux cents livres pour le marié, il y avait l'énumération des biens matériels parmi lesquels : garniture de rideaux de lin, un chaudron d'airain, une écuelle et une assiette d'étain : les jeunes mariés n'avaient pas le confort d'aujourd'hui. Le contrat de mariage garantissait les droits de l'épouse en cas du décès de son conjoint. Elle avait "un domaine coutumier" sur les propres des futurs époux. Je n'ai pas cherché dans les archives notariales, mais il y avait aussi des ventes et des successions. J'ai eu un acte de succession sous les yeux et j'ai remarqué que l'évaluation des biens mobiliers était faite par des femmes de bonne réputation.

## LES PRENOMS

Contrairement à ce que l'on croit généralement, nos ancêtres avaient des prénoms classiques et, dans l'ensemble, peu démodés.

Pour les hommes j'ai relevé : *Abel, Barnabé, Aristide, César, Claude, Georges, Christin, Christophe, Etienne, Eugène, François, Gabriel, Gilles, Guillaume, Henry, Hilaire, Jan, Jacques, Julien, Léonard, Lucien, Marc, Martin, Mathurin, Michel, Nicollas, Pacifique, Pierre, Philippe, Raphaël, René, Roland, Sébastien, Simon, Yves.*

A part Abel, Barnabé, Aristide, César, Christin, qui a dû être remplacé par Christian, Eugène, Mathurin et Pacifique, ces prénoms sont encore en usage de nos jours.

A noter qu'Aristide et Eugène ne se trouvent qu'à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. Les rois de France n'ont pas eu beaucoup d'influence ; pas d'Hughes, peu d'Henri et de Louis.

Pour les femmes, on trouve : *Angèle, Angélique, Anne, Blaise, Catherine, Céline, Claire, Denise, Elisabeth, Fleurie, Françoise, Gabrielle, Geneviève, Gillette, Hélène, Hortense, Jane, Julienne, Laure, Louise, Madeleine, Marie, Martiné, Marguerite, Mathurine, Michelle, Monique, Nouvelle, Ollive, Perrine, Suzanne, Thomasse, Virginie.*

Le hit parade ce n'est pas Marie, contrairement à ce que l'on croit souvent, mais Jane et Perrine.

Comme pour les hommes, c'est au XIX<sup>e</sup> siècle que l'on retrouve des prénoms nouveaux tels

que Céline, Hortense, Laure, Virginie. Pour Hortense, je pense que c'est une influence de l'Empire. Certains prénoms tels que Angélique, Blaise, Claire, Denise, Ollive, Suzanne étaient moins usités.

## LA REVOLUTION

Mes ancêtres semblent avoir passé la Révolution sans trop de dégâts. Jean-François Ertaud, 1770 — 1840, dont il est question dans le livre de M. Kervarec "*Rezé, pendant la Révolution et l'Empire*" était un collatéral et l'ancêtre le plus lointain dont j'ai entendu parler. Une vieille cousine pendant la guerre évoquait encore son souvenir "*le tonton Jean François*". J'ai encore en ma possession un verre en cristal qui, selon la légende familiale, lui aurait appartenu et qui serait le survivant d'un service de verre d'une famille riche de Rezé. Son épée, remise par Charles X et qui était chez des cousins, a disparu pendant les bombardements de 1943.

Briand Jacques a participé aux cahiers de doléances. Jean René Ollive a pris part à l'Assemblée qui devait désigner deux cavaliers pour l'armée du gouvernement.

Julien Lancelot était présent à l'assemblée qui s'est tenue le 13 septembre 1789 pour statuer sur les mesures prises par la Constituante, apparemment, il n'y a pas eu de guillotiné.

En conclusion, je peux dire que mes ancêtres étaient représentatifs des Rezéens de leur époque. Ils n'ont pas fait d'étincelles, ils devaient avoir pour objectif de survivre aux difficultés de la vie rencontrées qui, si elles n'étaient pas les mêmes que maintenant, n'en n'étaient pas moins réelles ■

S. BRIAND.

## I N F O R M A T I O N S

### *Participations des Amis de Rezé aux diverses manifestations organisées dans notre ville.*

Qu'il s'agisse de la foire commerciale de Rezé, du Forum des Anciens et Retraités (ORPAR) ou de la Fête de Trentemoult, notre Conseil d'Administration a considéré qu'il convenait de répondre "présent". Les résultats chiffrés sont les suivants, pour l'ensemble des manifestations rappelées ci-dessus :

• Cotisations (renouvellements ou nouvelles adhésions) — 11	550,00 F
• Les bulletins vendus sur les stands — 20 x 10 F	200,00 F
• Les livres vendus :	
- Population française	2 x 50 F
- Histoire de Trentemoult	18 x 20 F
- Rezé, au XIX <sup>e</sup> siècle	2 x 75 F
- Edouard de Monti	1 x 150 F
- Rezé et Seconde Guerre Mondiale	2 x 75 F
<b>TOTAL</b>	<b>1 660,00 F</b>
A noter : les dépenses pour la location du double stand de la Foire, soit	3 979,80 F

Gilbert AZAIS



*Le stand des Amis de Rezé à la foire expo 1995. Cliché : A. Le Goff*

Pour recevoir gratuitement les bulletins "*l'Ami de Rezé*", adhérez à l'Association des Amis de Rezé — CCP 4323.74 F - Nantes. Cotisations pour l'année 1996 : 50 F et 20 F pour les scolaires. Ces bulletins, ainsi que les livres sur l'Histoire de Rezé déjà publiés, sont en vente au siège de l'Association (Archives de Rezé — Hôtel Grignon Dumoulin — 44403 Rezé Cédex.)

Mise en page : A.B.S. REZE  
Reprographie : OMI

Responsable Bulletin  
L. BIRON



